

Livre 2, Article 7.3

Une question a été posée par une Association Membre sur la légalité de l'arc généralement connu sous le nom de « Arc hongrois pour le tir à cheval » (voir les photos jointes)

Le Comité C&R a jugé que cette question relevait des compétences du Comité technique, et a déterminé que l'interprétation ci-dessous donnée par le Comité technique n'est pas contraire aux règlements existants ou à des décisions du Congrès.

Réponse du Comité technique:

Veillez noter qu'il y a plusieurs styles d'arcs hongrois pour le tir à cheval sur le marché actuel. Pour cette raison, tous les arcs hongrois pour le tir à cheval ne peuvent pas être considérés également dans la catégorie pour laquelle ils seront reconnus.

L'opinion officielle de la FITA est que l'arc hongrois pour le tir à cheval est légal dans les divisions Classique, et dans certains cas dans la Division Arc Instinctif (en tir à l'arc 3D), et en Arc Nu. Concernant la division arc nu et arc instinctif quelques uns des arcs hongrois pour le tir à cheval ont sur le côté ventral de l'arc des points de coutures, laçages et autres moyens de maintenir le recouvrement des branches d'arc. Les arcs fabriqués de cette manière ne devraient pas être autorisés dans la division arc nu ou la division arc instinctif à cause des points de coutures et laçage qui pourraient constituer un moyen de viser. Cependant, d'autres fabricants ou modèles d'arc hongrois pour le tir à cheval ne possèdent pas de tels marques ou aspérités et par conséquent sont considérés comme légaux dans les divisions arc nu et arc instinctif de la FITA, pour autant qu'ils adhèrent aux règles régissant l'arc classique tel qu'il est utilisé dans cette discipline spécifique.

De plus, il y a beaucoup d'arcs pour le tir à cheval autre que le style traditionnel Magyar (Hongrie). Par exemple il y a le Mongolien, le Coréen, l'Assyrien, le Scythe, le Turc et d'autres d'apparence similaire. Virtuellement tous devraient satisfaire les spécifications des règles afférentes à l'arc hongrois pour le tir à cheval et devraient donc être légaux selon les paramètres ci-dessus.

Le Comité Technique de la FITA, le 26 octobre 2007

Approuvé par le Comité C&R de la FITA, le 28 octobre 2007

INTERPRETATIONS

CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA



INTERPRETATIONS

CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA



Livre 3, Article 8.3

Une question a été posée par une Association Membre sur la légalité de l'arc généralement connu sous le nom de « Arc hongrois pour le tir à cheval » (voir les photos jointes)

Le Comité C&R a jugé que cette question relevait des compétences du Comité technique, et a déterminé que l'interprétation ci-dessous donnée par le Comité technique n'est pas contraire aux règlements existants ou à des décisions du Congrès.

Réponse du Comité technique:

Veillez noter qu'il y a plusieurs styles d'arcs hongrois pour le tir à cheval sur le marché actuel. Pour cette raison, tous les arcs hongrois pour le tir à cheval ne peuvent pas être considérés également dans la catégorie pour laquelle ils seront reconnus.

L'opinion officielle de la FITA est que l'arc hongrois pour le tir à cheval est légal dans les divisions Classique, et dans certains cas dans la Division Arc Instinctif (en tir à l'arc 3D), et en Arc Nu. Concernant la division arc nu et arc instinctif quelques uns des arcs hongrois pour le tir à cheval ont sur le côté ventral de l'arc des points de coutures, laçages et autres moyens de maintenir le recouvrement des branches d'arc. Les arcs fabriqués de cette manière ne devraient pas être autorisés dans la division arc nu ou la division arc instinctif à cause des points de coutures et laçage qui pourraient constituer un moyen de viser. Cependant, d'autres fabricants ou modèles d'arc hongrois pour le tir à cheval ne possèdent pas de tels marques ou aspérités et par conséquent sont considérés comme légaux dans les divisions arc nu et arc instinctif de la FITA, pour autant qu'ils adhèrent aux règles régissant l'arc classique tel qu'il est utilisé dans cette discipline spécifique.

De plus, il y a beaucoup d'arcs pour le tir à cheval autre que le style traditionnel Magyar (Hongrie). Par exemple il y a le Mongolien, le Coréen, l'Assyrien, le Scythe, le Turc et d'autres d'apparence similaire. Virtuellement tous devraient satisfaire les spécifications des règles afférentes à l'arc hongrois pour le tir à cheval et devraient donc être légaux selon les paramètres ci-dessus.

Le Comité Technique de la FITA, le 26 octobre 2007

Approuvé par le Comité C&R de la FITA, le 28 octobre 2007

INTERPRETATIONS

CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA



INTERPRETATIONS

CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA



Livre 4, Article 9.3

Une question a été posée par une Association Membre sur la légalité de l'arc généralement connu sous le nom de « Arc hongrois pour le tir à cheval » (voir les photos jointes)

Le Comité C&R a jugé que cette question relevait des compétences du Comité technique, et a déterminé que l'interprétation ci-dessous donnée par le Comité technique n'est pas contraire aux règlements existants ou à des décisions du Congrès.

Réponse du Comité technique:

Veillez noter qu'il y a plusieurs styles d'arcs hongrois pour le tir à cheval sur le marché actuel. Pour cette raison, tous les arcs hongrois pour le tir à cheval ne peuvent pas être considérés également dans la catégorie pour laquelle ils seront reconnus.

L'opinion officielle de la FITA est que l'arc hongrois pour le tir à cheval est légal dans les divisions Classique, et dans certains cas dans la Division Arc Instinctif (en tir à l'arc 3D), et en Arc Nu. Concernant la division arc nu et arc instinctif quelques uns des arcs hongrois pour le tir à cheval ont sur le côté ventral de l'arc des points de coutures, laçages et autres moyens de maintenir le recouvrement des branches d'arc. Les arcs fabriqués de cette manière ne devraient pas être autorisés dans la division arc nu ou la division arc instinctif à cause des points de coutures et laçage qui pourraient constituer un moyen de viser. Cependant, d'autres fabricants ou modèles d'arc hongrois pour le tir à cheval ne possèdent pas de tels marques ou aspérités et par conséquent sont considérés comme légaux dans les divisions arc nu et arc instinctif de la FITA, pour autant qu'ils adhèrent aux règles régissant l'arc classique tel qu'il est utilisé dans cette discipline spécifique.

De plus, il y a beaucoup d'arcs pour le tir à cheval autre que le style traditionnel Magyar (Hongrie). Par exemple il y a le Mongolien, le Coréen, l'Assyrien, le Scythe, le Turc et d'autres d'apparence similaire. Virtuellement tous devraient satisfaire les spécifications des règles afférentes à l'arc hongrois pour le tir à cheval et devraient donc être légaux selon les paramètres ci-dessus.

Le Comité Technique de la FITA, le 26 octobre 2007

Approuvé par le Comité C&R de la FITA, le 28 octobre 2007

INTERPRETATIONS

CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA



INTERPRETATIONS

CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA



Livre 5, Chapitre 10, Annexe A, Article 2.1.4

Une question a été posée par une Association Membre sur la légalité de l'arc généralement connu sous le nom de « Arc hongrois pour le tir à cheval » (voir les photos jointes)

Le Comité C&R a jugé que cette question relevait des compétences du Comité technique, et a déterminé que l'interprétation ci-dessous donnée par le Comité technique n'est pas contraire aux règlements existants ou à des décisions du Congrès.

Réponse du Comité technique:

Veillez noter qu'il y a plusieurs styles d'arcs hongrois pour le tir à cheval sur le marché actuel. Pour cette raison, tous les arcs hongrois pour le tir à cheval ne peuvent pas être considérés également dans la catégorie pour laquelle ils seront reconnus.

L'opinion officielle de la FITA est que l'arc hongrois pour le tir à cheval est légal dans les divisions Classique, et dans certains cas dans la Division Arc Instinctif (en tir à l'arc 3D), et en Arc Nu. Concernant la division arc nu et arc instinctif quelques uns des arcs hongrois pour le tir à cheval ont sur le côté ventral de l'arc des points de coutures, laçages et autres moyens de maintenir le recouvrement des branches d'arc. Les arcs fabriqués de cette manière ne devraient pas être autorisés dans la division arc nu ou la division arc instinctif à cause des points de coutures et laçage qui pourraient constituer un moyen de viser. Cependant, d'autres fabricants ou modèles d'arc hongrois pour le tir à cheval ne possèdent pas de tels marques ou aspérités et par conséquent sont considérés comme légaux dans les divisions arc nu et arc instinctif de la FITA, pour autant qu'ils adhèrent aux règles régissant l'arc classique tel qu'il est utilisé dans cette discipline spécifique.

De plus, il y a beaucoup d'arcs pour le tir à cheval autre que le style traditionnel Magyar (Hongrie). Par exemple il y a le Mongolien, le Coréen, l'Assyrien, le Scythe, le Turc et d'autres d'apparence similaire. Virtuellement tous devraient satisfaire les spécifications des règles afférentes à l'arc hongrois pour le tir à cheval et devraient donc être légaux selon les paramètres ci-dessus.

Le Comité Technique de la FITA, le 26 octobre 2007
Approuvé par le Comité C&R de la FITA, le 28 octobre 2007

INTERPRETATIONS

CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA



INTERPRETATIONS

CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA



Livre 5, Chapitre 11, Article 11.3.3.1.1

Une question a été posée par une Association Membre sur la légalité de l'arc généralement connu sous le nom de « Arc hongrois pour le tir à cheval » (voir les photos jointes)

Le Comité C&R a jugé que cette question relevait des compétences du Comité technique, et a déterminé que l'interprétation ci-dessous donnée par le Comité technique n'est pas contraire aux règlements existants ou à des décisions du Congrès.

Réponse du Comité technique:

Veillez noter qu'il y a plusieurs styles d'arcs hongrois pour le tir à cheval sur le marché actuel. Pour cette raison, tous les arcs hongrois pour le tir à cheval ne peuvent pas être considérés également dans la catégorie pour laquelle ils seront reconnus.

L'opinion officielle de la FITA est que l'arc hongrois pour le tir à cheval est légal dans les divisions Classique, et dans certains cas dans la Division Arc Instinctif (en tir à l'arc 3D), et en Arc Nu. Concernant la division arc nu et arc instinctif quelques uns des arcs hongrois pour le tir à cheval ont sur le côté ventral de l'arc des points de coutures, laçages et autres moyens de maintenir le recouvrement des branches d'arc. Les arcs fabriqués de cette manière ne devraient pas être autorisés dans la division arc nu ou la division arc instinctif à cause des points de coutures et laçage qui pourraient constituer un moyen de viser. Cependant, d'autres fabricants ou modèles d'arc hongrois pour le tir à cheval ne possèdent pas de tels marques ou aspérités et par conséquent sont considérés comme légaux dans les divisions arc nu et arc instinctif de la FITA, pour autant qu'ils adhèrent aux règles régissant l'arc classique tel qu'il est utilisé dans cette discipline spécifique.

De plus, il y a beaucoup d'arcs pour le tir à cheval autre que le style traditionnel Magyar (Hongrie). Par exemple il y a le Mongolien, le Coréen, l'Assyrien, le Scythe, le Turc et d'autres d'apparence similaire. Virtuellement tous devraient satisfaire les spécifications des règles afférentes à l'arc hongrois pour le tir à cheval et devraient donc être légaux selon les paramètres ci-dessus.

Le Comité Technique de la FITA, le 26 octobre 2007
Approuvé par le Comité C&R de la FITA, le 28 octobre 2007

INTERPRETATIONS

CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA



INTERPRETATIONS

CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA



Livre 5, Chapitre 11, Article 11.4.6.1

Une question a été posée par une Association Membre sur la légalité de l'arc généralement connu sous le nom de « Arc hongrois pour le tir à cheval » (voir les photos jointes)

Le Comité C&R a jugé que cette question relevait des compétences du Comité technique, et a déterminé que l'interprétation ci-dessous donnée par le Comité technique n'est pas contraire aux règlements existants ou à des décisions du Congrès.

Réponse du Comité technique:

Veillez noter qu'il y a plusieurs styles d'arcs hongrois pour le tir à cheval sur le marché actuel. Pour cette raison, tous les arcs hongrois pour le tir à cheval ne peuvent pas être considérés également dans la catégorie pour laquelle ils seront reconnus.

L'opinion officielle de la FITA est que l'arc hongrois pour le tir à cheval est légal dans les divisions Classique, et dans certains cas dans la Division Arc Instinctif (en tir à l'arc 3D), et en Arc Nu. Concernant la division arc nu et arc instinctif quelques uns des arcs hongrois pour le tir à cheval ont sur le côté ventral de l'arc des points de coutures, laçages et autres moyens de maintenir le recouvrement des branches d'arc. Les arcs fabriqués de cette manière ne devraient pas être autorisés dans la division arc nu ou la division arc instinctif à cause des points de coutures et laçage qui pourraient constituer un moyen de viser. Cependant, d'autres fabricants ou modèles d'arc hongrois pour le tir à cheval ne possèdent pas de tels marques ou aspérités et par conséquent sont considérés comme légaux dans les divisions arc nu et arc instinctif de la FITA, pour autant qu'ils adhèrent aux règles régissant l'arc classique tel qu'il est utilisé dans cette discipline spécifique.

De plus, il y a beaucoup d'arcs pour le tir à cheval autre que le style traditionnel Magyar (Hongrie). Par exemple il y a le Mongolien, le Coréen, l'Assyrien, le Scythe, le Turc et d'autres d'apparence similaire. Virtuellement tous devraient satisfaire les spécifications des règles afférentes à l'arc hongrois pour le tir à cheval et devraient donc être légaux selon les paramètres ci-dessus.

Le Comité Technique de la FITA, le 26 octobre 2007
Approuvé par le Comité C&R de la FITA, le 28 octobre 2007

INTERPRETATIONS

CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA



INTERPRETATIONS

CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA



Livre 5, Chapitre 11, Article 11.5.5

Une question a été posée par une Association Membre sur la légalité de l'arc généralement connu sous le nom de « Arc hongrois pour le tir à cheval » (voir les photos jointes)

Le Comité C&R a jugé que cette question relevait des compétences du Comité technique, et a déterminé que l'interprétation ci-dessous donnée par le Comité technique n'est pas contraire aux règlements existants ou à des décisions du Congrès.

Réponse du Comité technique:

Veillez noter qu'il y a plusieurs styles d'arcs hongrois pour le tir à cheval sur le marché actuel. Pour cette raison, tous les arcs hongrois pour le tir à cheval ne peuvent pas être considérés également dans la catégorie pour laquelle ils seront reconnus.

L'opinion officielle de la FITA est que l'arc hongrois pour le tir à cheval est légal dans les divisions Classique, et dans certains cas dans la Division Arc Instinctif (en tir à l'arc 3D), et en Arc Nu. Concernant la division arc nu et arc instinctif quelques uns des arcs hongrois pour le tir à cheval ont sur le côté ventral de l'arc des points de coutures, laçages et autres moyens de maintenir le recouvrement des branches d'arc. Les arcs fabriqués de cette manière ne devraient pas être autorisés dans la division arc nu ou la division arc instinctif à cause des points de coutures et laçage qui pourraient constituer un moyen de viser. Cependant, d'autres fabricants ou modèles d'arc hongrois pour le tir à cheval ne possèdent pas de tels marques ou aspérités et par conséquent sont considérés comme légaux dans les divisions arc nu et arc instinctif de la FITA, pour autant qu'ils adhèrent aux règles régissant l'arc classique tel qu'il est utilisé dans cette discipline spécifique.

De plus, il y a beaucoup d'arcs pour le tir à cheval autre que le style traditionnel Magyar (Hongrie). Par exemple il y a le Mongolien, le Coréen, l'Assyrien, le Scythe, le Turc et d'autres d'apparence similaire. Virtuellement tous devraient satisfaire les spécifications des règles afférentes à l'arc hongrois pour le tir à cheval et devraient donc être légaux selon les paramètres ci-dessus.

Le Comité Technique de la FITA, le 26 octobre 2007
Approuvé par le Comité C&R de la FITA, le 28 octobre 2007

INTERPRETATIONS

CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA



INTERPRETATIONS

CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA



Livre 5, Chapitre 11, Article 11.6.7

Une question a été posée par une Association Membre sur la légalité de l'arc généralement connu sous le nom de « Arc hongrois pour le tir à cheval » (voir les photos jointes)

Le Comité C&R a jugé que cette question relevait des compétences du Comité technique, et a déterminé que l'interprétation ci-dessous donnée par le Comité technique n'est pas contraire aux règlements existants ou à des décisions du Congrès.

Réponse du Comité technique:

Veillez noter qu'il y a plusieurs styles d'arcs hongrois pour le tir à cheval sur le marché actuel. Pour cette raison, tous les arcs hongrois pour le tir à cheval ne peuvent pas être considérés également dans la catégorie pour laquelle ils seront reconnus.

L'opinion officielle de la FITA est que l'arc hongrois pour le tir à cheval est légal dans les divisions Classique, et dans certains cas dans la Division Arc Instinctif (en tir à l'arc 3D), et en Arc Nu. Concernant la division arc nu et arc instinctif quelques uns des arcs hongrois pour le tir à cheval ont sur le côté ventral de l'arc des points de coutures, laçages et autres moyens de maintenir le recouvrement des branches d'arc. Les arcs fabriqués de cette manière ne devraient pas être autorisés dans la division arc nu ou la division arc instinctif à cause des points de coutures et laçage qui pourraient constituer un moyen de viser. Cependant, d'autres fabricants ou modèles d'arc hongrois pour le tir à cheval ne possèdent pas de tels marques ou aspérités et par conséquent sont considérés comme légaux dans les divisions arc nu et arc instinctif de la FITA, pour autant qu'ils adhèrent aux règles régissant l'arc classique tel qu'il est utilisé dans cette discipline spécifique.

De plus, il y a beaucoup d'arcs pour le tir à cheval autre que le style traditionnel Magyar (Hongrie). Par exemple il y a le Mongolien, le Coréen, l'Assyrien, le Scythe, le Turc et d'autres d'apparence similaire. Virtuellement tous devraient satisfaire les spécifications des règles afférentes à l'arc hongrois pour le tir à cheval et devraient donc être légaux selon les paramètres ci-dessus.

Le Comité Technique de la FITA, le 26 octobre 2007
Approuvé par le Comité C&R de la FITA, le 28 octobre 2007

INTERPRETATIONS

CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA



INTERPRETATIONS

CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA



Livre 5, Chapitre 11, Article 11.10.2.1

Une question a été posée par une Association Membre sur la légalité de l'arc généralement connu sous le nom de « Arc hongrois pour le tir à cheval » (voir les photos jointes)

Le Comité C&R a jugé que cette question relevait des compétences du Comité technique, et a déterminé que l'interprétation ci-dessous donnée par le Comité technique n'est pas contraire aux règlements existants ou à des décisions du Congrès.

Réponse du Comité technique:

Veillez noter qu'il y a plusieurs styles d'arcs hongrois pour le tir à cheval sur le marché actuel. Pour cette raison, tous les arcs hongrois pour le tir à cheval ne peuvent pas être considérés également dans la catégorie pour laquelle ils seront reconnus.

L'opinion officielle de la FITA est que l'arc hongrois pour le tir à cheval est légal dans les divisions Classique, et dans certains cas dans la Division Arc Instinctif (en tir à l'arc 3D), et en Arc Nu. Concernant la division arc nu et arc instinctif quelques uns des arcs hongrois pour le tir à cheval ont sur le côté ventral de l'arc des points de coutures, laçages et autres moyens de maintenir le recouvrement des branches d'arc. Les arcs fabriqués de cette manière ne devraient pas être autorisés dans la division arc nu ou la division arc instinctif à cause des points de coutures et laçage qui pourraient constituer un moyen de viser. Cependant, d'autres fabricants ou modèles d'arc hongrois pour le tir à cheval ne possèdent pas de tels marques ou aspérités et par conséquent sont considérés comme légaux dans les divisions arc nu et arc instinctif de la FITA, pour autant qu'ils adhèrent aux règles régissant l'arc classique tel qu'il est utilisé dans cette discipline spécifique.

De plus, il y a beaucoup d'arcs pour le tir à cheval autre que le style traditionnel Magyar (Hongrie). Par exemple il y a le Mongolien, le Coréen, l'Assyrien, le Scythe, le Turc et d'autres d'apparence similaire. Virtuellement tous devraient satisfaire les spécifications des règles afférentes à l'arc hongrois pour le tir à cheval et devraient donc être légaux selon les paramètres ci-dessus.

Le Comité Technique de la FITA, le 26 octobre 2007
Approuvé par le Comité C&R de la FITA, le 28 octobre 2007

INTERPRETATIONS

CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA



INTERPRETATIONS

CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA

